

Résolution présentée par la délégation de la Libye

Thème	Conflits et sécurité internationale
Concerne	Création d'un protectorat européen en Libye
L'Assemblée Générale,	
Inquiétée	par les destructions massives dues aux inondations et par l'afflux de migrants important passant par son territoire pour rejoindre l'Europe
Observant	la difficulté du gouvernement libyen quant à la restauration des infrastructures endommagées par les catastrophes naturelles et leur manque de ressources quant au déferlement de migrants
Consternée	par le nombre important d'embarcations, qui depuis le début de l'année ont coulé après leur départ des côtes libyennes ainsi que l'incapacité des pays sud européens de répondre seuls aux besoins primaires des migrants
Remerciant	l'Union européenne d'avoir débloquer 500'000 euros pour répondre aux besoins les plus urgents de libyens ainsi que la Jordanie pour leur convoi rempli d'aides humanitaires mais aussi l'Italie pour leur navire et leurs avions contenant des marchandises militaire pour acheminer des experts et du matériel logistique de première nécessité
Décide	l'instauration d'un protectorat de l'union européenne, pour permettre au gouvernement libyen et toute la nation de survivre financièrement aux événements récents qui dévastent encore aujourd'hui le pays
-	Permet un contrôle des migrants passant par les territoires libyen et une réglementations des départs d'embarcations sur la Méditerranée. Réduisant ainsi le nombre de migrants aux côtes des pays sud européens.
-	Aura le droit de décision quant aux décisions migratoires et à l'instauration de centres d'accueil en Libye, à la condition de reconstruire les zones détruites dues aux catastrophes naturelles et sauver de là précarités les dit concernés.

Le texte français fait foi